

# LE TRAVAILLEUR PARISIEN

MAI/JUIN 2011

**Après 5 mois de grève,  
Normal Sup embauche  
en CDI 22 précaires !**



**UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE PARIS**

# La victoire du pot de terre contre la dame de fer



*On savait que le mouvement des retraites de l'hiver dernier avait créé une mobilisation exceptionnelle. Ce que nous ignorions c'est qu'il avait été le déclencheur de nouvelles luttes. Lors de ce conflit, les étudiants de la FERC-Sup-CGT de Normal Sup découvrent l'énorme décalage entre la renommée de leur école et les pratiques sociales moyenâgeuses de leur directrice, Monique Canto-Sperber, pratiques basées sur les bas salaires et la précarité du personnel de restauration et de ménage. Ils connaissent l'existence des précaires, mais pas à ce point. Au début de la bataille sur les retraites, les étudiants ne comprennent pas pourquoi ces femmes et ces hommes qui confectionnent chaque jour leur repas ne se mettent jamais en grève... Alors les étudiants tentent de les convaincre d'entrer dans la bataille. Ils ne voient pas les sou-*

*rières en coin des agents de service, ni même leurs regards dérobés. Ce que les étudiants ignorent, c'est que les neuf agents du restaurant sont tous des précaires, pour certains en CDD depuis... 10 ans.*

## **Ici, institution noble rime avec précarité généralisé**

Dans le service de restauration de l'ENS (Ecole normale supérieure), le « Pot » comme l'appelle les étudiants, travaillent 21 salariés : 10 sont fonctionnaires, les 11 autres, contractuels. Les précaires sont pour la plupart « *Africains* » et seulement deux d'entre eux « *n'ont pas la nationalité* » (française), précise Maïa, l'une des neuf précaires en grève. Alors que la loi Sapin réserve l'utilisation des CDD dans la fonction publique uniquement aux « *emplois saisonniers ou à temps partiels* », Normal Sup n'en fait qu'à sa tête et les contractuels cumulent des contrats, sans aucune garantie de renouvellement.

A noter, le chef des neuf employés du restaurant est fonctionnaire, lui. Il est connu pour être un véri-

table tyran envers les salariés du restaurant de Normal Sup. En plus des vexations quotidiennes, alternant, selon les salariés, « *homophobie, racisme ou sexisme* », il ne cesse de leur faire subir un « *harcèlement moral permanent, allant jusqu'à la violence physique* ».

Les étudiants trouvent la situation insupportable. Les précaires démarrent un conflit dur. Les étudiants et les salariés de la section FERC-Sup-CGT décident d'aider les salariés du restaurant en les épaulant dans leur combat. C'est ainsi que les 9 salariés de la restauration se mettent en grève le 11 janvier 2011 pour obtenir la titularisation de tous les précaires, ainsi que le départ de leur chef de service. Très rapidement, deux femmes de ménage, également précaires, se joignent au mouvement de grève; ainsi qu'un laborantin, par solidarité.

Après plus d'un mois de grève, la directrice de Normal Sup propose d'embaucher tous les salariés ayant plus de six ans d'ancienneté... Les grévistes n'applaudissent pas du tout... Neuf d'entre eux se seraient alors retrouvés au tapis. Alors ils poursuivent tous la grève, puisque seuls deux précaires remplissaient les conditions d'éligibilité au CDI.

## **Déjeuner au « Pot »**

Ils récupérèrent avec l'aide des étudiants une salle pour confectionner les repas, et mettre en place un genre de cantine autogérée. A partir de ce bastion de grève, tout est organisé... Tous les jours, étudiants et professeurs peuvent ainsi continuer à se restaurer avec des produits confectionnés le matin même par le personnel en grève aidé des étudiants. A noter qu'avec le retour de la chaleur,

le sandwich est remplacé par une salade de saison. Les prix sont libres et les fonds collectés alimentent la caisse de grève. Grâce à ce fonds de lutte, l'ensemble des grévistes ont été payés intégralement pendant la grève sans rien céder à leurs revendications.

Le mouvement se développe. L'occupation prend forme et s'installe. Le 22 mars, date historique, s'il fallait, les grévistes décident d'occuper les salons de la directrice. Certains dorment même sur place. Mais, la directrice ne l'entend pas de cette oreille et refuse toujours tout CDI. Les salons sont immédiatement occupés pendant plus de trois semaines...

A la suite desquelles, Monique Canto-Sperber se décide à faire venir huissiers et policiers pour expulser les grévistes et les étudiants. C'est ainsi que 13 grévistes et étudiants sont restés plusieurs heures au commissariat.

Ils rient encore de cet épisode. Madame la directrice un peu moins. A la suite de cette mésaventure, elle a fait... bâtir un mur... pas un mur en béton, haut de plusieurs mètres, mais un simple mur de planche qui coupe l'escalier central en deux... les grévistes ne s'y trompent pas. Ils le taguent et le surnomment « *le mur de la honte* »...

### La directrice « recalée »

Monique Canto-Sperber n'était plus à un scandale près. Déjà par le passé, elle avait rejeté la conférence avec Stéphane Hessel, à l'initiative du Collectif Palestine ENS. La direction ayant refusé cette demande sans motiver sa décision, le collectif adressa une requête au Tribunal administratif qui a finalement reconnu que : « *la directrice de l'ENS, dans l'exercice de ses fonctions, a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de réunion qui constitue une liberté fondamentale* ». En conséquence, le tribunal a ordonné à Monique Canto-Sperber de « *réexaminer la demande de salle* ».

### Externalisation au CROUS

A Normal Sup, la situation devenait de plus en plus tendue... particulièrement chez les chefs de service. Le 27 avril, ils adressent un courrier à « *Madame la Directrice* », pour lui faire part de leur inquiétude face à la situation, de la « *série d'actes illégaux* » commis par les « *acteurs du mouvement social* ». Ils mettent en avant les « *conditions de travail fortement détériorées* » et se plaignent d'être confrontés à des « *risques psychosociaux importants* ». Dans cette lettre, les chefs de service réclament l'application de la loi par le biais du « *règlement intérieur* », mais pas du tout celle du droit du travail...

Pour tenter de mettre fin à la grève, sans rien céder sur l'essentiel, la directrice a plus d'une flèche à son arc. Elle va jusqu'à proposer de faire embaucher les salariés du restaurant... par le CROUS. Dans ce cas, plus aucune garantie pour les grévistes de rester à Normale Sup, ils peuvent se retrouver affectés n'importe où...

Après l'épisode CROUS, la directrice tente l'emploi à Normal Sup pour trois ans, mais en... CDD. Là encore, elle fait face au refus des grévistes qui en ont assez de subir la précarité... Chaque contrat renouvelé amène avec lui son flot de problèmes, d'illusions puis de désillusions. Impossible d'accéder à un logement décent, encore moins de souscrire un quelconque prêt... « *Quelles garanties avons-nous que votre contrat sera renouvelé ?* ». Aucune. Ras-le-bol de cet avenir flou et incertain. Ras-le-bol de trembler et de se taire devant chaque renouvellement de contrat. Cette rage des jours sans lendemain constitue le ciment de leur mouvement.

Les grévistes n'ont pas mené tout ce combat pour s'arrêter là. La vue d'un CDD, aussi long soit-il, ne peut plus les émouvoir. Alors, ils s'organisent chaque jour un peu plus.

### Banquets de solidarité

Les assemblées générales régulièrement convoquées avec l'ensemble des salariés, du personnel et des étudiants de l'école, mais aussi les banquets de solidarité du jeudi, moment de fraternité et de solidarité sans pareil. Ainsi, tous les jours, vous auriez pu vous rendre au « *Pot* » et déguster un vrai repas « *fait maison* » et en plus solidaire, en plein centre de Paris, tout près du Jardin du Luxembourg... Il suffisait de vous rendre rue d'Ulm, à l'heure du déjeuner...

**Cette rage des jours  
sans lendemain  
constitue le ciment  
de leur mouvement.**

En avril, après plus de quatre mois de lutte, la direction de Normal Sup cède sur les points importants. Les grévistes obtiennent gain de cause :

- les 11 (ex-)contractuels auront tous un CDI ;
- leur chef de service est muté.

La grève est victorieuse ! Cela devrait être la fête ! Mais non. Le « *Pot* » est comme avant. Dès le matin, on lave, on épluche et on coupe les légumes.

On discute aussi, et le mouvement continue.

Les agents de restauration refusent toujours de reprendre le boulot... malgré la victoire sur pratiquement toute la ligne.

### Poisson d'avril

Petit retour en arrière ! le 1<sup>er</sup> avril, jour du poisson évidemment, des malins utilisent l'adresse mail de la directrice et adressent ainsi un courriel à tous ses contacts, qui précise que, dans de telles conditions, elle a décidé de quitter la direction de l'ENS. Une simple faute d'orthographe trahi la véracité du message... et la directrice porte plainte contre une quarantaine d'étudiants pour « usurpation d'identité » électronique.

Du coup, les employés de la restauration ne sont plus à la fête. Ils exigent le retrait immédiat de ces plaintes. Donc, ils continuent la grève. « Certains nous disent qu'on pourrait faire la fête. Mais la victoire serait vraiment amère avec les plaintes contre les étudiants. » Comment pourraient-ils abandonner « ceux qui leur ont donné la main et les ont amenés à la lumière ».

La directrice s'entête, mais leur affirme que les plaintes ne sont pas nominatives. Les salariés précaires veulent des garanties. Ils prennent l'engagement que si les plaintes deviennent nominatives



ils se mettront en grève immédiatement.

### La victoire, enfin !

Forts de cette garantie, la victoire est totale et un accord est signé entre la direction et les représentants de l'AG (FERC-Sup-CGT, SUD Etudiants et grévistes) :

- tous les grévistes obtiennent un CDI ;
- le départ du chef de cuisine ;
- une prime mensuelle de 75 € en compensation des différences de garanties entre titulaires et CDI ;

- paiement de tous les jours de grèves à 75 %.

En plus de l'embauche en CDI des grévistes, la direction régularisera tous les CDD ayant trois ans d'ancienneté et plus. C'est donc, au total, 22 postes en CDI qui seront arrachés à Normale Sup !

Il est aussi précisé que l'ensemble des signataires « s'engagent à soutenir la titularisation » des personnels concernés.

Une telle victoire vaut bien une fête !

A l'heure où vous nous lirez, la fête a eu lieu lundi 30 mai à partir de 19 h à Normal Sup au 45 rue d'Ulm à Paris 5<sup>e</sup>. Gageons que la fête sera aussi belle que la victoire !

Fatima BRAHMI

